



Piscine fournie avec pompe filtration trop faible

Par **DAN77**, le **15/11/2009** à **14:06**

Bonjour,

J'ai acheté une piscine chez jardiland en juillet 09 POUR € 1700. la pompe de filtration n'est pas celle prévue dans le kit de livraison (J'ai une 4M3/Hau lieu de 9.5M3/h. De ce fait ayant une mauvaise filtration j'ai dû vider ma piscine en partie 2 FOIS et la remplir 63M3 consommé. A ce jour JARDILAND ne m'a toujours fourni une nouvelle pompe. Par ailleurs il ne m'ont pas indiqué lors de la vente que la SOCIETE AQUASPHERE avait cessé son ACTIVITE le 18.06.2009. Je ne peux donc pas trouver de bâche pour la couvrir, sauf sur mesure à plus de €300 et dans l'avenir je suis inquiet si j'avais besoin d'une pièce. Je pensais donc demandé le remboursement du prix de la piscine, le coût de l'eau €280, et €150 Dommages et intérêts? Puis je invoqué le VICE CACHE. Quelle est la procédure à suivre.

remerciements